

JUIN 2022

## PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF À L'ÉTUDE VAL-ET-CHÂTILLON

### LE MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur,

Le GIEC\* est sans appel : il nous reste 3 ans pour diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre sans quoi notre planète ne sera plus vivable. Réduire les émissions de CO2 nécessite d'abandonner les énergies fossiles et de développer les énergies décarbonées.

**C'est maintenant qu'il faut réagir pour la survie des générations futures !**

Nous, élus et habitants de commune(s) rurale(s), avons toutes et tous un rôle à jouer pour relever ces défis. Nous pouvons faire partie de celles et ceux qui changeront les choses. Nous pouvons contribuer à changer notre modèle de production d'énergie et à assurer la souveraineté énergétique de notre territoire.

Les scénarios envisagés pour la France dans l'étude d'octobre 2021 de RTE (Réseau de Transport d'Électricité, gestionnaire du réseau électrique), démontrent sans ambiguïté que cet objectif de décarbonation est inatteignable sans le développement massif des énergies renouvelables, et que le seul nucléaire ne saurait suffire même si une relance massive était décidée rapidement.

**L'éolien est donc au cœur de cette transition énergétique nécessaire à notre survie.**

C'est naturellement que nous, élus de Val-et-Châtillon, avons souhaité approfondir la réflexion sur la faisabilité d'un projet éolien sur notre commune. Pour nous accompagner, nous avons choisi de travailler avec Opale Energies Naturelles, société indépendante en qui nous avons confiance et avec laquelle nous partageons l'esprit du projet qui pourrait être développé : un projet éolien raisonné et intégré, conçu

dans le respect des enjeux majeurs que sont le paysage, la biodiversité et le partage de la valeur.

Nous travaillerons donc à un projet de territoire, concerté, qui soit bénéfique pour notre commune et bien compris par vous, riverains. À l'heure où les ressources financières de notre commune diminuent, cette perspective de projet éolien en forêt communale présente par ailleurs l'opportunité de générer des retombées financières régulières sur le long terme. Nous avons également convenu avec Opale EN que des entreprises locales soient privilégiées pour les travaux de construction : déboisement, fondations, ferrailage, aménagement des accès et des plateformes...

Depuis plusieurs mois nous avons pris le temps de nous informer précisément sur les enjeux d'un tel projet, et sur la manière dont nous pourrions le co-construire avec Opale. Samedi 21 mai dernier, nous nous sommes déplacés sur le parc éolien de La Grande-Fosse, dans les Vosges, pour analyser et comprendre précisément l'intégration de l'éolien en forêt.

Il est certain que ce projet va générer, pour beaucoup d'entre vous, de nombreuses questions. C'est pourquoi tout le long des études, qui dureront entre 2 et 3 ans, des temps d'information, d'échange et de concertation sont prévus.

Ce document vous apportera les premiers éléments d'information sur le projet. Des permanences en mairie de Val-et-Châtillon avec Opale et nous, élus, seront organisées dans les mois qui viennent pour que vous puissiez vous exprimer, trouver des réponses à vos interrogations, nous exposer vos inquiétudes. Les dates vous seront communiquées via le site internet de la mairie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Thierry Culmet, Maire de Val-et-Châtillon  
Au nom de l'ensemble du conseil municipal*

\* Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat

UN POTENTIEL DE

3 À 7

ÉOLIENNES

UN PROJET  
EN RETRAIT DU VILLAGE,  
ÉLOIGNÉ DES HABITATIONS

PRODUCTION  
ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE À LA  
CONSOMMATION ANNUELLE DE

20 000

PERSONNES POUR 5 ÉOLIENNES

DES REVENUS FINANCIERS  
PÉRENNES POUR LA COMMUNE DE  
VAL-ET-CHÂTILLON



## CHOIX DU SITE

Le secteur à l'étude porte sur notre forêt communale : cette zone présente en effet un potentiel de faisabilité très rare dans la région, rendant possible un projet à plus de 1 000 m des habitations, en dehors des enjeux environnementaux et patrimoniaux connus.

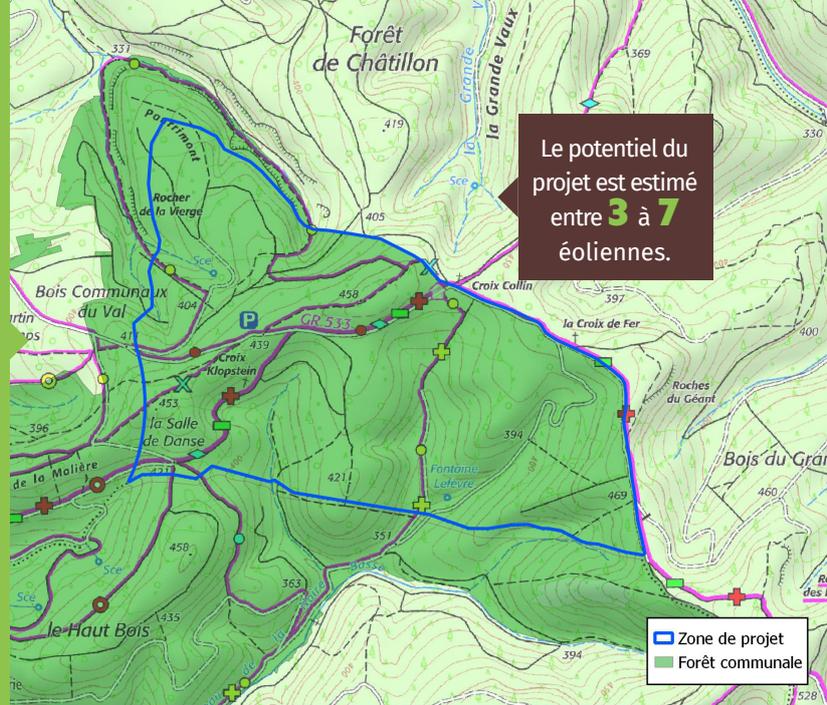
La « zone de projet » en bleu ci-contre désigne le périmètre dans lequel est effectué l'ensemble des études naturalistes, techniques et paysagères, sur un an minimum. Les résultats de toutes les études et leur analyse combinée permettront de définir plusieurs variantes d'implantation des éoliennes.

Des bureaux d'experts indépendants seront chargés d'évaluer les impacts de chacun de ces scénarios. Le projet retenu représentera ainsi le projet le plus adapté aux spécificités du territoire.

Les élus de la commune, réunis régulièrement dans un comité de pilotage, participeront à la conception du schéma d'implantation. Les riverains seront également invités à exprimer leur avis, lors de différentes phases de consultation.

### Un avis favorable de l'armée !

En 2012, une grande partie de la région a fait l'objet d'une délimitation par l'armée pour un usage d'entraînements au vol tactique à très basse altitude. Ces hélicoptères volant très bas, l'implantation d'éoliennes dans leur zone d'entraînement est donc surveillée de près. Cette surface, extrêmement vaste (7 700 km<sup>2</sup>), contraint très fortement le développement éolien en Alsace-Lorraine, en donnant lieu à des refus quasi systématiques des projets éoliens situés en dessous. Lors des consultations de préfaisabilité, le secteur de Val-et-Châtillon et le secteur de Cirey-sur-Vezouze, qu'Opale étudie aussi, sont les deux seuls secteurs de la CC de Vezouze en Piémont à avoir fait l'objet d'un avis favorable de l'armée, ce qui en font deux secteurs privilégiés et uniques.



Le potentiel du projet est estimé entre **3 à 7** éoliennes.

## QUEL IMPACT SUR LA FORÊT ?

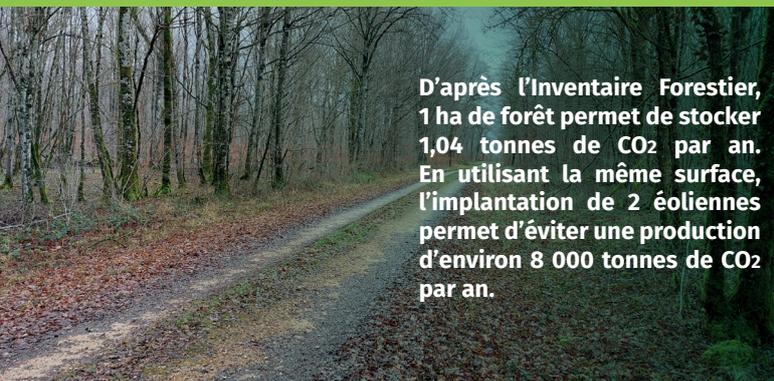
L'implantation d'une éolienne en forêt nécessite un défrichage de 25 à 35 ares. Cette surface défrichée est nécessaire pendant le chantier, pour le montage de l'éolienne, puis pour la maintenance du parc. Elle est donc maintenue empierreée pendant toute la durée de vie du parc éolien.

Pendant les travaux, des surfaces complémentaires sont dégagées pour permettre le stockage provisoire des pales et l'évolution des engins de terrassement ; celles-ci sont revégétalisées après le chantier.

Au total, le déboisement nécessaire pour la construction d'une éolienne en forêt, incluant le défrichage de l'aire de grutage (permanent) et les surfaces supplémentaires pour la construction (temporaire) est d'environ 0,5 ha. Ce qui représente environ 2,5 ha pour 5 éoliennes, soit l'équivalent de moins de 0,8 % de la seule forêt communale de Val-et-Châtillon.

À noter que les surfaces défrichées sont réglementairement soumises à une compensation, selon un coefficient défini par la DDT, allant de 1 à 5. Cette indemnité est à la charge de la société qui exploite le parc éolien.

De plus, les aménagements du parc éolien seront conçus en concertation étroite avec l'ONF, dans une démarche de mutualisation des aménagements pour l'exploitation forestière et éolienne.



D'après l'Inventaire Forestier, 1 ha de forêt permet de stocker 1,04 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. En utilisant la même surface, l'implantation de 2 éoliennes permet d'éviter une production d'environ 8 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

## QUELLES SONT LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN ?



## ZOOM SUR LES ÉTUDES À VENIR

L'installation d'un parc éolien nécessite la mise en œuvre de nombreuses études de terrain, règlementaires, nécessaires au développement du projet et complétées si besoin à la demande des services de l'Etat. Elles permettent d'avoir une connaissance précise du territoire et de mesurer l'incidence des différents scénarios d'implantation des éoliennes. L'ensemble de ces études, réalisées sur le terrain par des experts indépendants, sont alors compilées dans un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) d'environ 1 500 pages, déposé en Préfecture.

L'instruction du dossier par les services de l'Etat dure 12 à 18 mois, pendant laquelle une enquête publique est organisée. L'intégralité des dossiers, et donc le détail de toutes les études, sont alors mis à disposition du public.

À l'issue de cette période d'instruction, le Préfet décide de l'autorisation ou du refus de construire le projet éolien proposé.

Dans le cadre de ce projet, ces études seraient réalisées sur le périmètre défini en bleu sur la carte en page 2. Elles comporteraient plusieurs volets :

**TECHNIQUE :** vent, acoustique, raccordement électrique, aéronautique

**ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE :** avifaune, chiroptères, autre faune, habitat, flore, hydrogéologie

**PAYSAGER :** insertion paysagère dans le cadre de vie rapproché et visibilité de sites patrimoniaux

### À NOTER

**Les études environnementales sont menées sur une durée minimum d'une année, permettant ainsi de couvrir le cycle biologique complet des espèces étudiées.**



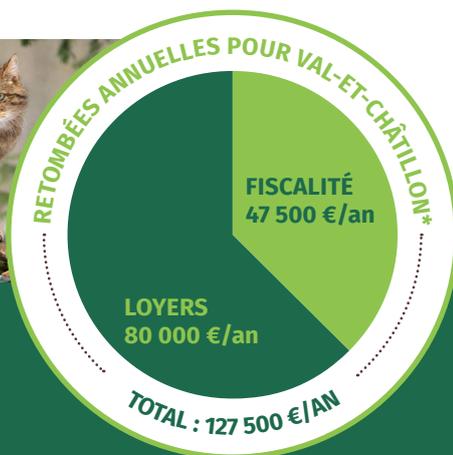
## QUELLES RETOMBÉES FINANCIÈRES POUR LA COLLECTIVITÉ ?

### DES LOYERS RÉGULIERS

La commune de Val-et-Châtillon, en tant que propriétaire foncier, bénéficiera d'un loyer annuel pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. Ce projet permettra de renforcer le budget de la commune, tout en ayant une emprise minime sur la forêt. De plus en plus de communes qui accueillent des éoliennes sur leur forêt, touchée par leur dépérissement, réinvestissent une partie de ce revenu dans leur sauvegarde. Elles peuvent, par exemple, financer des pépinières d'essences plus résistantes à la sécheresse.

### DE LA FISCALITÉ

Les collectivités (communes, communauté de communes, département, région) sur lesquelles sont implantées des éoliennes touchent de la fiscalité via diverses taxes (IFER,



TFB, CVAE, CFE). La commune de Val-et-Châtillon percevra la taxe foncier bâti, la CFE et 20 % du montant de l'IFER.

Dans le cas d'un projet de 5 éoliennes, les retombées économiques s'élèveraient à environ **127 500 € / an** pour la commune de Val-et-Châtillon, dont la plus grande partie provient des loyers générés par l'implantation des éoliennes en forêt communale.

### DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Une dotation est également versée à la commune à la construction du parc éolien, appelée « mesures d'accompagnement ». Cette enveloppe vise à financer des projets en lien avec le développement durable de la commune. Dans le cas d'un projet de 5 éoliennes de 4 MW, elle serait de 240 000 €.

### UN PROJET PARTICIPATIF

À ces retombées locatives et fiscales classiques, Opale EN propose aux communes d'accueil de bénéficier d'un développement participatif, comme l'a rendu possible la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte en 2015.

Ce principe innovant permet aux communes d'accueil et limitrophes d'un parc éolien de s'associer à Opale EN sans risque financier et de **devenir co-proprétaires du projet en acquérant 20 % des parts** de celui-ci, sans endettement, ni aucune participation aux frais d'études.

Sur un projet de parc de 5 éoliennes par exemple, cela revient alors à acquérir les droits d'1 éolienne.

Dès l'autorisation du projet, les communes peuvent alors décider de conserver ces parts ou d'en vendre une partie ou la totalité.

Ces actions pourront alors être proposées à d'autres acteurs locaux : habitants, club de citoyens, entreprises locales, Société d'Economie Mixte (SEM), autres collectivités locales, etc. Une fois le parc construit, les communes et les acteurs locaux, actionnaires du projet, bénéficieront des retombées liées à la vente de l'électricité produite, et participeront à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

Des réunions de travail seront organisées pour permettre aux élus de Val-et-Châtillon d'étudier en profondeur le principe et de se prononcer sur la volonté de la commune de s'inscrire ou non dans un montage financier participatif.

### ATTENTION À LA DÉSINFORMATION !

#### LES ÉOLIENNES SONT-ELLES RECYCLABLES ?

Elles sont recyclables à 90 %, et le seront à 95 % en 2024. Elles ne contiennent plus de terres rares.

#### EST-IL VRAI QUE LES ÉOLIENNES NE TOURNENT QUE 25 % DU TEMPS ?

Elles tournent plus de 80 % du temps, mais à différentes vitesses. En 1 an, une éolienne aura produit autant que si elle avait tourné 25 % du temps à vitesse maximale.

#### EN FIN DE VIE, LE DÉMANTÈLEMENT SERA-T-IL À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN ?

En France, la loi oblige l'exploitant à effectuer l'intégralité du démantèlement du parc éolien, et à remettre le site dans son état initial. Il n'y a AUCUN exemple en France d'un quelconque manquement à cette obligation.

#### CERTAINS DISENT QUE LA FONDATION RESTE DANS LE SOL, ET QUE LES PALES SONT ENFOUIES...

La fondation est intégralement enlevée et recyclée. Les pales sont revalorisées énergétiquement, comme vos poubelles noires (les déchets ménagers générés en France en 1 an équivalent à 2,3 millions de pales d'éoliennes... soit 260 fois plus que l'ensemble du parc éolien actuel !). En France et en Europe la loi interdit d'enfouir des pales d'éoliennes dans le sol.

#### L'ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE EST-ELLE PLUS CHÈRE ?

L'énergie éolienne est devenue compétitive : depuis 2016 les coûts de production ont baissé de 25 % et s'établissent aujourd'hui autour de 60 €/MWh. C'est 3 fois moins que les prix de marché actuels.

#### LE BRUIT DES ÉOLIENNES PEUT-IL ÊTRE GÊNANT POUR LE VOISINAGE ?

Ça l'était à l'époque des premiers parcs, ça ne l'est plus aujourd'hui. La technologie a évolué et est désormais quasi silencieuse ; de plus, en France, la loi encadre les émergences sonores des éoliennes pour garantir qu'un nouveau parc éolien ne soit pas dérangent pour le voisinage. Depuis janvier

2022, la loi a encore évolué pour obliger une vérification du respect des niveaux réglementaires d'émergence sonore une fois le parc éolien construit.

#### À QUELLE DISTANCE DES HABITATIONS SERONT SITUÉES LES ÉOLIENNES ?

Avec Opale les projets sont développés de manière collaborative avec les élus et les habitants : ce sont les élus qui arbitreront la conception du schéma d'implantation (position et nombre d'éoliennes). Opale privilégie systématiquement les implantations à plus d'1 km des habitations les plus proches.

#### NOS MAISONS SUBIRONT-ELLE UNE DÉVALUATION IMMOBILIÈRE ?

Ce phénomène existe pour les parcs éoliens trop proches des habitations, encerclant le village et à l'époque d'une technologie bruyante. Aujourd'hui l'inverse est constaté : les retombées économiques rendent le territoire plus attractif. Les communes équipées d'un parc attirent en particulier les jeunes qui savent que l'éolien est une énergie d'avenir qui sera synonyme d'autonomie énergétique.

#### CERTAINS DISENT QUE LES ÉOLIENNES NE SONT PAS ÉCOLOGIQUES...

Les éoliennes provoquent des émissions de CO2 lors de la fabrication, du transport, de la construction et du démantèlement. Mais le but des énergies renouvelables est de se substituer aux énergies fossiles (remplacement de l'usage du pétrole et du charbon par de l'électricité). Le bénéfice ne fait aucun doute et le retour sur impact d'un parc éolien et de quelques mois seulement, alors qu'il produira de l'énergie décarbonée pendant une trentaine d'année.

#### LES ÉOLIENNES TUENT-ELLES BEAUCOUP D'OISEAUX ?

Les principales causes de mortalité des oiseaux sont les phytosanitaires, les lignes électriques, les collisions avec les voitures et les bâtiments. La mortalité imputée aux éoliennes ne dépasse pas 0,1 %.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTPS://WWW.INFO-EOLIEN.FR/](https://www.info-eolien.fr/)



### OPALE ENERGIES NATURELLES

Opale EN est une société franc-comtoise, 100 % indépendante, qui accompagne depuis plus de 14 ans la transition énergétique des territoires en assurant le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens, biogaz et photovoltaïques. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens en milieu forestier et mobilise le savoir-faire de ses 50 collaborateurs dans un but commun : développer des projets durables et respectueux des territoires.

Le rôle d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.

<https://www.opale-en.com>

### CONTACT

Pour toute question, vous pouvez contacter



Vos élus – Mairie de Val-et-Châtillon  
[mairie@val-et-chatillon.com](mailto:mairie@val-et-chatillon.com) – 09 71 26 36 98



Antoine DESFORGES, chef de projet – Opale EN  
[antoine.desforges@opale-en.eu](mailto:antoine.desforges@opale-en.eu) - 06 08 63 35 02